



Secrétariat Général

XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26-297

**PORTANT DÉSIGNATION DE M. Xavier DUBOURG - 2^{ème} Adjoint au Maire –
 EN QUALITÉ DE CORRESPONDANT « SÉCURITÉ CIVILE ».**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives à la sécurité civile et au rôle du Maire en matière de prévention et de gestion des risques,

VU la loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoyant qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

VU le décret d'application n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'élection de **M. Xavier DUBOURG en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un relais opérationnel et une coordination efficace en matière de sécurité civile sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT l'intérêt de désigner un élu référent, chargé du suivi des questions relatives à la prévention des risques majeurs, à la gestion de crise et à l'information préventive des populations,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 : M. Xavier DUBOURG, 2^{ème} Adjoint au Maire, est désigné en qualité de **Correspondant Sécurité Civile de la commune**.

Article 2 : Le Correspondant Sécurité Civile est chargé, sous l'autorité du Maire :

- de suivre les questions relatives à la prévention des risques naturels, technologiques et sanitaires ;
- de contribuer à la mise à jour et au suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- de participer à la préparation et à l'organisation des exercices de gestion de crise ;
- de favoriser l'information préventive des administrés ;
- d'assurer le lien avec les services de l'État, le SDIS et les partenaires institutionnels.
- Le correspondant sécurité civile exerce ses missions sans délégation de pouvoir ni de signature, sauf décision spécifique du Maire.

Article 3 : Le Correspondant Sécurité Civile exerce ses missions sans délégation de pouvoir ni de signature, sauf décision spécifique du Maire.



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26- 297 - DUBOURG Xavier - Correspondant Sécurité Civile

Article 4 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 6 : Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Xavier DUBOURG, le 01/04/2026
Signature

DUBOURG

Acte à classer

ARR26-297DGS

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T09-28-49.00 (MI268705224)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-297DGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PORTANT DÉSIGNATION DE M. Xavier DUBOURG - 26-297DGS Adjoir t
au Maire - EN QUALITÉ DE CORRESPONDANT " SÉCU CIVILE " SÉCURITÉ
CIVILE ".

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DUBOURG Xavier Sécu Civile - ARR Multicanal : Non
26-297.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 09:28

Date 31/03/26 à 09:28

Date 31/03/26 à 09:34

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle